

Image not found or type unknown



Resiliation abonnement sportive

Par **LILI**, le **19/06/2009 à 12:28**

Bonjour,rnrnrnJe dois résilier mon abonnement sportive pour des raisons médicales et j'aimerais savoir si c'est normal que l'on me demande de payer deux mois de préavis alors que je ne peux plus du tout pratiquer de sport. rnrnrnJe vous remercie de me répondre rapidement.

Par **Marion2**, le **19/06/2009 à 17:52**

Bonjour,rnrnIl faut lire votre contrat. S'il est bien indiqué qu'en cas de rupture de contrat, vous avez deux mois de préavis à donner, vous devrez régler ces deux mois.rnrnCordialement.